

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	14
Conseillers votants :	16
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 février 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mil dix sept, le quatorze
février, le Conseil Municipal de la
Commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de Madame Pascale MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT
C. LEJEUNE S. BILLARD G. MOTTIER G.
FICHARD B. De PROYART A. MEYRIER
M. DENERVAUD M. CHEVRON F. ZANNI
F. GOSSELIN M.H. CHAMPEAU S.**

**EXCUSES : MONTANES A. «pouvoir à
TRONCHON J.» BRILL J. ARNOUX R. ;
PORTAILLER J. «pouvoir à GOSSELIN
M.H.» DURET BENOÛ N.**

Est élue secrétaire de la séance : LEJEUNE S.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 08 novembre et 10 janvier 2017.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

**MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE DU BATIMENT DE LA
DOUANE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la promesse de vente signée avec la S.A.I. CASASOLA le 24 mars 2016 sur la propriété cadastrée section C, n° 392 (32 route d'Hermance).

Cette promesse de vente était consentie pour une durée expirant le 28 février 2017 et assortie de conditions suspensives.

Le bénéficiaire sollicite la prorogation de deux mois et abandonne la condition suspensive d'obtention du permis de construire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces nouvelles conditions de vente et autorise Madame le Maire à signer la vente au profit de la société civile S.A.I.

CASASOLA.

**AMENAGEMENT DU TRANSPORT A HAUT NIVEAU DE SERVICE (THNS)
SUR L'ITINERAIRE DE LA RD 1005 THONON LES BAINS/VEIGY
FONCENEX : AVIS SUR LE PROJET DE DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE :**

Madame le Maire présente le projet de création d'un transport collectif à haut niveau de service (THNS) entre Thonon les bains et Genève

La ligne régulière transfrontalière transalis T71 du Conseil Départemental de Haute-Savoie, dont l'exploitation est gérée par le GLCT Transports publics (Groupement Local de Coopération Transfrontalière), emprunte aujourd'hui l'itinéraire Evian/Genève. Sa fréquentation est en forte augmentation depuis plusieurs années.

Véritable alternative à la voiture, cette ligne capte des usagers sur l'ensemble des communes du Bas Chablais situées sur l'axe de la RD 1005.

L'enjeu de développer cette ligne vers un THNS est primordial dans la stratégie de desserte du territoire et son raccordement à Genève.

L'objectif du THNS est d'améliorer la vitesse commerciale du transport collectif sur cet axe.

Pour ce projet, les mesures mises en place avec effet sur le temps de parcours entre les arrêts sont les suivantes :

- Des couloirs de bus en approche des carrefours, combinés à une logique de contrôle d'accès ;
- La détection des bus aux feux pour leur donner la priorité ;
- L'aménagement des arrêts en ligne (et non en encoche) ;
- Pour réduire la durée des échanges de voyageurs aux arrêts et donc les temps d'arrêt des véhicules, les mesures suivantes sont proposées :
- Réduire le nombre d'arrêts (14 arrêts sur le territoire français contre 21 actuellement)
- Supprimer la vente à bord des bus (vente à quai au niveau des P+R et billettique automatique embarquée dans le THNS)
- Avoir un système de validation performant (cartes magnétiques) ;
- Utiliser un matériel roulant performant pour les montées et descentes des voyageurs (cars Low Entry disposant de places assises et debout)

Les aménagements liés au BHNS sont également une opportunité de requalification des espaces urbains, mais aussi l'occasion de compléter le maillage cyclable existant.

Le projet prévoit la création de :

- 14 stations THNS aménagées
- 464 places de stationnement aménagées (n/c Veigy) réparties sur 6 nouveaux parkings-relais
- 2,6 km de couloirs d'approche en entrée d'agglomération
- 1,3 km de site propre réversible dans Sciez, secteur de Bonnatrait
- Requalification des bourgs traversés
- 10 carrefours avec priorité TC (hors Thonon)

L'opération nécessite la réalisation d'une déclaration d'utilité publique (DUP) permettant une fois l'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral, de recourir si nécessaire à l'expropriation de biens immobiliers.

Pour cela, dans le cadre de cette procédure, le Conseil Départemental de Haute Savoie a transmis un dossier de déclaration d'utilité publique et demande à la collectivité d'émettre un avis sur le dossier dans le cadre de la concertation inter administrative et de délibérer sur le dossier ainsi que sur le plan d'emprise

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune remarque particulière sur le dossier de déclaration d'utilité publique et approuve le projet de DUP relative à l'aménagement du THNS sur la RD 1005 entre Thonon et Genève, ainsi que la domanialité et l'emprise de la DUP.

ACQUISITION DE TERRAINS ET ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE POUR LA REALISATION DE LA 2^{ème} TRANCHE DE LA VOIE VERTE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation de la 2^{ème} tranche de la voie verte, le long de la route d'Hermance, de l'Agrès à Hermance. Cette tranche se poursuivra sur le côté droit de la route départementale et nécessitera un dévoiement de la route.

Pour réaliser cette opération, il est nécessaire d'acquérir des terrains privés situés dans l'emprise du projet.

Les différents propriétaires concernés ont été contactés par la Commune et un propriétaire n'a toujours pas donné son accord.

Afin d'éviter tout retard dans la réalisation du projet, Madame le Maire propose de lancer une procédure d'enquête publique conjointe de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire sur l'intégralité du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ approuve la nécessité d'acquérir ces parcelles pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de la voie verte ;
- ⇒ demande à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie l'organisation d'une enquête publique conjointe de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et Parcellaire préalable à expropriation ;
- ⇒ décide de passer les actes en la forme administrative si un accord venait à être trouvé entre la Commune et les propriétaires concernés.

PROPOSITION DE COMPLEMENT SUR LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :

Madame le Maire reporte cette décision à la prochaine séance en attendant la fin des opérations de recensement.

INFORMATION SUR LES ACQUISITIONS FONCIERES OPEREES PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les parcelles que le Conservatoire du Littoral est susceptible d'acquérir sur la Commune à l'association Foyer du Léman. Ces parcelles sont situées vers Tougues, la Sablonnière et représentent une surface de plus de 10 hectares.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FC LEMAN PRESQU'ILE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le FC Léman Presqu'île rencontre des difficultés financières et propose d'allouer une subvention 2 500 €. Ces difficultés sont dues, en autres, aux mauvaises conditions climatiques lors de l'organisation du tournoi en juin 2016.

Monsieur Sylvain CHAMPEAU soutient cette demande en soulignant que le football fait partie de la vie d'un village.

Madame le Maire ajoute que le montant de la subvention versée au foot par la commune de Chens est bien en-dessous de celui versé par les Communes environnantes aux clubs de même importance.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, une voix contre (PORTAILLE5R J.) et une abstention (GOSSELIN M.H.), accepte cette proposition.

ATTRIBUTION D'UNE PRIME A DEUX AGENTS CONTRACTUELS :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas possible de verser une prime à un agent engagé sous forme d'un contrat de droit public. Il faudrait modifier le RIFSEEP pour y inclure les contractuels. Or, le contrat de travail arrive à échéance le 31 août 2017 et ne pourra être reconduit.

Si cet agent devait intégrer le personnel communal à compter du 1^{er} septembre 2017, il bénéficiera du RIFSEEP.

L'agent recruté sous forme d'un contrat unique d'insertion (CUI), à temps non complet, dispose, lui, d'un contrat de droit privé et ne peut donc pas bénéficier du régime indemnitaire des fonctionnaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la prime à l'équivalent d'un 13^{ème} mois.

DECISION SUR LA CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la bibliothèque était gérée par l'association Foyer des Jeunes et d'Education Populaire. Suite à l'ouverture d'une nouvelle classe, la bibliothèque a été momentanément fermée.

De nouveaux locaux seront affectés à la bibliothèque dans le bâtiment de la nouvelle mairie.

Madame le Maire propose de créer une bibliothèque municipale. Les modalités de fonctionnement seront définies ultérieurement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

AVIS SUR LE LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LA PROPRETE «FRIGERI» :

Madame Sabine LEJEUNE propose au Conseil Municipal de lancer une étude sur les deux propriétés communales, situées chemin des écoles (1954 m²), pour la réalisation de locaux mixtes.

L'Etablissement Public Foncier serait susceptible de nous accompagner.

Madame Sabine LEJEUNE demande à vérifier le zonage du PLU pour ces terrains

Monsieur Bernard FICHARD préconise d'engager une réflexion sur un aménagement d'ensemble avec le CAUE, complémentaire à l'aménagement du centre village.

Le Conseil Municipal est favorable au lancement de cette étude.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Madame le Maire communique au Conseil Municipal les 14 Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération «Thonon Agglomération» :

Jean Denais

1er Vice-Président en charge des finances, du contrôle de gestion, et des politiques contractuelles

> Joseph Déage

2ème Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et des études supraterritoriales (ScoT, SRADDET, PRPGD, DAAC...)

> Jean-Pierre Rambicur

3ème Vice-Président en charge de la politique du logement - pilotage et animation PLH

> **Charles Riera**

4ème Vice-Président en charge de la politique de la Ville, prévention de la délinquance (CISPD)

> **François Deville**

5ème Vice-Président en charge du tourisme – OTI, coordination avec OT stations classées ; sentiers

> **Patrice Bereziat**

6ème Vice-Président en charge de la Politique de mobilité – structuration de l'AOM et modes doux ; mise en oeuvre du réseau de santé multi-sites

> **Muriell Dominguez**

7ème Vice-Présidente en charge de l'assainissement et de la préparation de la prise de compétence eau potable (2020)

> **Gil Thomas**

8ème Vice-Président en charge de l'environnement et de la transition énergétique

> **Pierre Fillon**

9ème Vice-Président en charge de la stratégie de développement, d'animation et de promotion économique du territoire, de l'emploi et de la formation

> **Alain Coone**

10ème Vice-Président en charge de la gestion du patrimoine immobilier, des économies d'énergie et des marchés publics

> **Jean-François Baud**

11ème Vice-Président en charge de la prévention, de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets

> **Gilles Cairoli**

12ème Vice-Président en charge de la gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ; Politique culturelle et sportive communautaire

> **Marie-Pierre Berthier**

13ème Vice-Présidente en charge des affaires sociales – petite enfance, jeunesse, personnes âgées et handicapées

> **Christophe Arminjon**

14ème Vice-Président en charge de la mutualisation des services et du service public de la donnée numérique

- Monsieur Bernard FICHARD informe le Conseil Municipal de la nouvelle composition du SIAC. Le SIAC regroupe maintenant la Communauté d'Agglomération «Thonon Agglomération», la Communauté du pays d'Evian et la Communauté du Haut Chablais.

M. MORANCHINI a été réélu Président, entouré de 5 vice-présidents.

Le SIAC participe au financement de la fibre optique. Deux campagnes sont prévues mais Chens devra attendre la deuxième campagne en 2020. Les critères retenus étaient le nombre de logements et la qualité de desserte par l'ADSL, jugée bonne à Chens.

- Madame le Maire a assisté à une réunion sur l'itinéraire «ViaRhôna» le 7 février 2017. L'ambition est de créer un itinéraire reliant les rives du lac Léman à la Méditerranée.

Deux choix de tracé ont été proposés sur Chens, par la route de la Marianne ou le long de la route départementale n°20. Le tracé le long de la RD 20, outre un usage touristique, pourrait servir régulièrement aux usagers utilisant régulièrement cet

itinéraire.

La voie verte le long de la route d'Hermance figurera également sur l'itinéraire de la ViaRhôna.

- Monsieur Christian CHANTELOT fait le point sur les trois chantiers en cours :

- Restaurant du port : les travaux sont pratiquement achevés. La pré-réception est prévue le 21 février et la réception le 28 février 2017.

- Restructuration et rénovation de l'école : les travaux de construction du restaurant scolaire sont engagés.

Dans l'ancienne mairie, les travaux de désamiantage devaient débutés le 20 février 2017.

- Construction nouvelle mairie : le chantier se poursuit, sans remarque particulière. La pose de la toiture est inachevée car le serrurier a pris un peu de retard.

QUESTION DIVERSES :

- Madame Marie-Hélène GOSSELIN attend une réponse de Madame le Maire quant à l'utilisation du jardin du presbytère pour réaliser des jardins partagés. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des négociations sont en cours sur un projet d'aménagement de la propriété Jacquet. Madame le Maire ne souhaite pas retirer une autorisation qu'elle viendrait d'accorder si l'aboutissement des négociations devait affecter la propriété du presbytère.

- Madame Marie-Hélène GOSSELIN demande une explication sur la coupe des arbres devant le cimetière. Certains arbres étaient creux et devenaient dangereux. De nouveaux arbres seront replantés très prochainement.

LE MAIRE
Pascale MORIAUD